



Quoi de neuf à Houlbec-Cocherel ?

n°16 novembre-décembre 2025

Le mot du Maire

Bonjour à tous,

J'aimerais commencer mon édito par **un remerciement aux agents techniques** qui œuvrent sur la commune pour entretenir et embellir celle-ci. Nous avons **conservé notre fleur dans le cadre des villes et villages fleuris** pour la troisième année et **c'est grâce à leur travail**.

Notre ancienne poste est également entre leurs mains et en fin de travaux de rénovation. Le local pourra recevoir très bientôt un nouveau locataire.

Dans le domaine médical, **nous allons enfin pouvoir ouvrir la téléconsultation au sein de la mairie**. Nous avons eu beaucoup de contre-temps et de rebondissements, mais le projet était toujours un souhait de Seine Normandie Agglomération et de la commune de combler un vide médical sur le territoire.

Dans **le domaine de la sécurité routière, des aménagements ont été réalisés** afin de répondre à des réglementations et à des comportements récurrents d'incivilité. Ces travaux font suite à plusieurs réunions avec la communauté d'agglomérations et le département.

Nous avons eu **des remarques concernant des nuisances sonores venant de la salle des fêtes**. Sachez qu'une installation a été faite pour limiter celles-ci. Un contrat, avec un règlement, est signé au moment de la location avec obligation de se brancher sur ce système. Une fois louée, la salle devient privatisée. **En cas de volume trop important, composez le 17 pour la gendarmerie**. J'espère **vous retrouver nombreux** lors de la **cérémonie commémorative du 11 novembre** en hommage à tous les morts pour la France.

Serge Fontaine



MAIRIE

La BTM à votre service !

La Brigade Territoriale Mobile (BTM) vous accueille à Houlbec-Cocherel lors d'une permanence (avec ou sans rendez-vous) dans la salle du Conseil au sein de la mairie les :

-mardi 25 novembre de 10h à 12h

-mardi 23 décembre de 16h à 18h

Cette permanence est ouverte à tous les habitants. Vous pourrez échanger sur la prévention, faire un dépôt de plainte ou une main courante, faire une demande d'OTV Opération Tranquillité Vacances...ou aborder tout autre sujet relatif au territoire. Confidentialité et sécurité des échanges seront assurées.

Contacts Brigade mobile de la Vallée de l'Eure :

Par téléphone au 06.29.72.59.24 ou par mail en précisant votre identité, vos coordonnées et l'objet de votre demande à btm.vallee.de.l-eure@gendarmerie.interieur.gouv.fr



Quoi de neuf à Houlbec-Cocherel ?



MAIRIE

Corps et Âme by Sandra...

"Corps et Âme by Sandra" va s'installer dans l'ancien local de l'agence postale, situé à proximité immédiate du salon de coiffure "L'atelier du Style" à compter du 17 novembre. Sandra vous accueillera sur rendez-vous au 06.27.65.08.98. Elle vous proposera différents massages (relaxants, pour bébés mais aussi pour femmes enceintes) et devrait étendre ses services avec des soins esthétiques courant juin 2026.



Cabine de téléconsultation mise en service

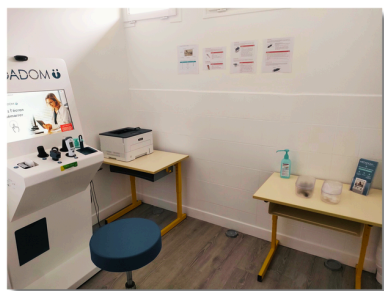
La cabine de téléconsultation Medadom est disponible au rez-de-chaussée de la mairie et permet une consultation de médecine générale, réalisée à distance via une plateforme, au moyen d'appareils connectés (otoscope, tensiomètre, oxymètre, dermatoscope, stéthoscope, thermomètre...).

Elle est accessible aux horaires suivants :

Mardi, jeudi, vendredi : 8h45 à 11h / Samedi : de 9h à 11h

Ces horaires pourront évoluer en fonction des besoins et du nombre de personnes en consultation. Il pourra y avoir des fermetures exceptionnelles ou pour congés que nous annoncerons sur PanneauPocket.

Pas besoin de prendre rendez-vous, il suffit de se munir de sa carte vitale, d'un téléphone portable et de sa carte bancaire. La consultation est prise en charge par l'Assurance Maladie. Le tiers payant est accepté et une ordonnance peut être délivrée si nécessaire. Les cas d'usage les plus courants : otite, bouchon d'oreille, infection urinaire, cystite, fièvre, maux de tête et même renouvellement d'ordonnance.



Une consultation dure environ 6 minutes, sachant que le temps d'attente est en moyenne dans l'année de 15 minutes. **La consultation est interdite aux enfants de moins de 36 mois et aux mineurs de -16 ans non accompagnés.** Il ne sera pas possible d'obtenir une prolongation d'arrêt de travail, ni une attestation d'aptitudes physiques, ni une ordonnance sécurisée.

Cours de cross boxing...

Jimmy vous attend pour les cours de cross boxing les mercredis de 17h à 18h pour les enfants (de 7 à 13 ans) et de 18h15 à 19h15 pour les adultes (à partir de 14 ans) dans la salle des fêtes d'Houlbec-Cocherel. Pour rappel les inscriptions sont encore ouvertes : 210€/an pour les adultes et 150€/an pour les enfants et **un cours d'essai est toujours possible.** N'hésitez pas à vous renseigner, il est joignable au 06.47.87.80.26.





Quoi de neuf à Houlbec-Cocherel ?



Du côté de la Maison du Village...

EBK Architecture est la société retenue pour réaliser la maîtrise d'œuvre. C'est une agence d'architectes à taille humaine qui travaille de la conception à la maîtrise d'œuvre sur des programmes variés tels que les établissements recevant du public, les logements, les locaux professionnels. Elle réalise également de nombreux diagnostics techniques sur des bâtiments anciens et travaille en relation avec des syndicats de copropriétés dans le cadre de la sauvegarde et de l'amélioration des bâtiments. L'échelle de leur agence leur permet d'être réactifs dans les échanges durant toute la durée du projet y compris pendant les périodes habituelles de congés. De plus, la situation géographique de l'agence à Mantes-la-Jolie leur permettra de nous proposer une grande disponibilité et d'être présents très régulièrement sur le chantier.

Ils seront accompagnés dans le cadre de ce projet par un bureau d'études thermique/fluides/acoustique, ADNE ingénierie, ainsi qu'un bureau d'études structure IDA. Un Bureau Etudes Techniques (BET) incendie et un Bureau d'Etudes Français en Sécurité Incendie (BEFSI), les accompagnera pour assurer la mission complémentaire Système de Sécurité Incendie (SSI). Cet accompagnement se réalisera sous forme de sous-traitance.

Ses missions sont décomposées en trois phases distinctes :

- une phase conception durant laquelle le coordinateur définit les fonctionnalités du système SSI en fonction de l'analyse complète des besoins du projet.
- une phase réalisation durant laquelle le coordinateur aura pour mission de suivre l'exécution du chantier afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre et de la cohérence technique et fonctionnelle du système SSI.
- une phase réception, où le coordinateur procèdera à la réception technique du système SSI, avec essais, et émission d'un procès-verbal correspondant à l'installation mise en œuvre.

EBK architecture sera notamment chargée de :

- l'appropriation du dossier et des différentes installations présentes sur le site
- la conception générale du projet selon les attentes du maître d'ouvrage, ses recommandations et les dispositions réglementaires
- la vérification de la faisabilité du projet selon le budget prévu à ce programme
- la réalisation des plans et des pièces écrites (CCTP "Cahier des Clauses Techniques Particulières", DPGF "Décomposition des Prix Globale et Forfaitaire") avec niveau de détail selon avancement du projet
- l'adaptation des pièces graphiques et écrites selon l'avancement du projet et éventuelles modifications
- le suivi du chantier, technique et financier.



ADNE Ingénierie est une entreprise pluridisciplinaire qui œuvre dans la construction et la rénovation des bâtiments performants. L'équipe est composée d'ingénieurs et de techniciens spécialisés dans les secteurs suivants : thermique, énergétique, simulation numérique, acoustique et contrôle. Depuis maintenant plus de 10 ans, les missions d'ADNE Ingénierie ont pour objectif de répondre aux besoins, dans le domaine de l'efficacité énergétique, des professionnels du bâtiment (architectes, maîtres d'œuvre, constructeurs, promoteurs) ainsi que des collectivités, des industriels ou encore des particuliers.



Quoi de neuf à Houlbec-Cocherel ?



MAIRIE

IDA, BET structure (co-traitant) a été créée en 1997 et regroupe des ingénieurs, accompagnés de dessinateurs projeteurs. L'entreprise est spécialisée dans les études techniques et la réalisation des plans de structures en béton armé, charpentes métalliques, charpentes bois, travaux publics, génie civil industriel et portuaire, palplanches, reprise en sous-œuvre. Plus globalement, il réalise les études techniques de tous types de bâtiments et ouvrages. L'entreprise assure également l'assistance et le conseil technique, ainsi que les expertises.

BEFSI, mission complémentaire SSI (sous-traitant), créée en 2018, est spécialisée dans la sécurité incendie. Le rôle de l'entreprise consiste à analyser les besoins de sécurité du projet, à en concevoir le système de sécurité incendie et à en assurer la réception.

TRAVAUX

Panneau STOP sur la RD65...

La commune a fait récemment installer par le syndicat de voirie, **un panneau STOP sur la route départementale RD65 à l'intersection de la rue du Clos d'Ivry**. Cette décision fait suite à un constat: la priorité à droite à cet endroit était trop souvent ignorée par les automobilistes, créant des situations dangereuses, notamment aux heures d'entrée et de sortie de l'école, mais aussi la nuit. Cet aménagement a également pour but d'inciter les conducteurs à ralentir sur cet axe particulièrement fréquenté.

Nous invitons donc tous les usagers à faire preuve de vigilance et à respecter ce nouveau STOP, afin que cette mesure bénéficie à la sécurité de tous.



Manœuvre Allée des prés...

Depuis plusieurs années, les transports scolaires se rendant Allée des prés, doivent exécuter une manœuvre en marche arrière de façon à pouvoir se positionner correctement devant l'abri bus de cette voie, la longueur des véhicules ayant augmenté. La réglementation interdisant de faire cette manœuvre, nous avons eu la surprise de voir le car prendre et déposer les enfants sur la départementale dès le début de l'année scolaire et ceci sans que la mairie ni les parents n'aient été prévenus. Après avoir échangé et organisé des réunions sur site, avec le service mobilité de SNA et Transdev, **il a été convenu de reprendre le parcours initial (beaucoup moins dangereux) le temps pour la commune, de réaménager l'espace**. Une borne à incendie doit être déplacée et un puisard mis au niveau de la route. Transdev et SNA ont demandé à la commune de procéder à ce réaménagement d'ici septembre 2026 mais grâce à la réactivité du syndicat de voirie et de l'entreprise Canavert, **les travaux seront finalisés dès novembre 2025**.





Quoi de neuf à Houlbec-Cocherel ?



ANIMATIONS

Distribution des cadeaux à la Maison du Village...

Pour les enfants de l'école d'Houlbec-Cocherel, la mairie offre un spectacle qui se déroulera jeudi 18 décembre en début d'après-midi pendant le temps scolaire à la salle polyvalente. Pour finir la journée, tous les petits Houlbecquoises et Houlbecquois sont invités par la commune à la distribution d'un cadeau à la Maison du Village de 16h30 à 18h30 en compagnie de Marcus de Pat Patrouille !

Les cadeaux seront distribués **uniquement aux enfants du village inscrits** dont les années de naissance se situent entre 2015 et 2025.

Merci d'inscrire votre(vos) enfant(s) en remplissant ce bulletin et en le déposant dans la boîte aux lettres de la mairie d'Houlbec-Cocherel ou par mail à administratif@houlbec-cocherel.fr. Retour pour vendredi 14 novembre 2025 au plus tard.



Noël 2025
en lien avec l'école
d'Houlbec-Cocherel

jeudi 18 décembre 2025

14H00
SPECTACLE DE GUIGNOL
SALLE DES FÊTES

GOÛTER OFFERT PAR LA MAIRIE
ET L'ÉCOLE

16H30-18H30
DISTRIBUTION DES CADEAUX
MAISON DU VILLAGE

PENSEZ À INSCRIRE VOS ENFANTS
POUR LA DISTRIBUTION DU CADEAU

Inscription Noël des enfants

Pour les enfants de l'école d'Houlbec-Cocherel, la mairie offre un spectacle qui se déroulera le 18 décembre en début d'après-midi dans la salle des fêtes pendant le temps scolaire. Pour finir la journée, tous les petits Houlbecquoises et Houlbecquois sont invités par la commune à rencontrer la mascotte Marcus de Pat'Patrouille pour la distribution d'un cadeau à la Maison du Village.

Les cadeaux seront distribués **uniquement aux enfants du village inscrits** dont les années de naissance se situent entre 2015 et 2025.

Merci d'inscrire votre(vos) enfant(s) en remplissant ce bulletin et en le déposant dans la boîte aux lettres de la mairie d'Houlbec-Cocherel ou par mail à administratif@houlbec-cocherel.fr. Retour pour vendredi 14 novembre 2025 au plus tard.

Nom / prénom / date de naissance / sexe :

Nom / prénom / date de naissance / sexe :

Nom / prénom / date de naissance / sexe :



Quoi de neuf à Houlbec-Cocherel ?



ANIMATIONS

Rappel : inscription au repas des séniors...

Les inscriptions au repas des séniors, programmé dimanche 30 novembre 2025 à la salle polyvalente de 12h à 18h, sont bientôt clôturées. Pour vous inscrire, il suffit de **découper le coupon-réponse ci-dessous et le remettre dûment complété à la mairie au plus tard le samedi 15 novembre.**



INSCRIPTION AU REPAS DES SÉNIORS

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

INVITÉS : Vous pouvez venir accompagné de votre famille et amis (40€/personne invitée).

Le règlement sera réclamé directement par le Trésor Public.

Le règlement des invités inscrits et non présents sera dû par l'inviteur.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Né(e) le :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Né(e) le :

MAIRIE

Les taxes foncières...

Vous avez reçu votre avis d'imposition sur les taxes foncières et elles augmentent... Pourquoi ?

Les taxes foncières sont calculées en prenant en compte deux critères :

-la valeur locative cadastrale : cette valeur locative a été déterminée par les services fiscaux à l'aide de vos déclarations d'urbanisme (nombre de pièces, de toilettes, de salles de bain, présence d'un abri de jardin, d'une piscine...). Cette valeur n'est pas du ressort de la Commune et le contribuable peut tout à fait contester cette valeur auprès des Services fiscaux.

Cette valeur locative cadastrale est augmentée chaque année par l'application d'un coefficient de revalorisation qui découle directement de l'application de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) calculé de novembre 2023 à novembre 2024. En 2025, la revalorisation de la valeur locative cadastrale est de 1,7%.

-les taux d'imposition : à cette valeur locative cadastrale, il est appliqué un taux d'imposition qui est voté chaque année par La Commune et les autres collectivités (Département, Communauté de communes). Depuis 2023, la Commune a décidé dans le cadre de son budget de maintenir les taux d'imposition inchangés et de ne pas augmenter le taux d'imposition, maintenant l'augmentation à la stricte augmentation de la valeur locative cadastrale décidée par l'Etat.





Travaux dans votre propriété ? Pensez aux autorisations d'urbanisme !

La mairie a pu constater que certains habitants se lançaient dans des travaux sans forcément penser à vérifier si des démarches étaient nécessaires (déclaration, autorisation).

Il y a deux sortes d'autorisation d'urbanisme : la déclaration préalable ou le permis de construire.

Panorama des travaux nécessitant une autorisation d'urbanisme :

Sont notamment soumis à permis de construire (C. urb., art. R*. 421-14) :

· La création d'une emprise au sol ou surface de plancher > 20 m², ou > 40 m² en zone urbaine du PLU avec maintien du permis si le projet porte la construction au-delà des seuils de l'article R*. 431-2 (« C. urb., art. R. 421-14 : —).

Principe (hors permis) : Lorsqu'ils ne sont pas soumis à permis de construire, les travaux suivants, doivent faire l'objet d'une déclaration préalable (C. urb., art. R 421-17) :

· les travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment existant, à l'exception des travaux de ravalement (C. urb., art. R. 421-17, a)

· les petites extensions : création d'emprise au sol ou de surface de plancher > 5 m² et ≤ 20 m², ou > 5 m² et ≤ 40 m² en zone urbaine d'un PLU

Quelques exemples de modification de l'aspect extérieur qui nécessitent une déclaration préalable: pose de fenêtres de toit, pavés de verre, escalier accolé en façade, cheminée de 5 mètres de hauteur, réfection de vitrine avec changement d'enseigne, percement d'une fenêtre pour grenier, la pose de fenêtres de toit de type "Velux".

De la même manière, sur le territoire d'Houlbec-Cocherel, la modification ou la mise en place d'une clôture est soumise à une déclaration préalable afin de vérifier la conformité de votre projet avec les prescriptions du PLU.

N'hésitez pas à venir à la mairie et solliciter un rendez-vous avec Laetitia qui vous renseignera et/ou vous guidera vers les autorités compétentes ou à lui adresser un mail à l'adresse suivante : administratif@houlbec-cocherel.fr.

Commémoration du 11 novembre...

Pour le 107^{ème} anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918, **nous vous donnons rendez-vous à 11h15 devant la mairie au 7 bis rue des Ecoles pour un départ du cortège en direction du Monument aux Morts.** Un verre de l'amitié vous sera offert après la cérémonie, sous le préau de la Maison du Village, pour un moment de partage et convivialité.

Messe programmée...

Il y aura une messe à **18h30 le samedi 13 décembre 2025** à l'Eglise Saint Pierre d'Houlbec-Cocherel.



Quoi de neuf à Houlbec-Cocherel ?

MAIRIE

Réunion agriculteurs citoyens...

Vous trouverez ci-dessous quelques informations faisant suite à la réunion d'échanges du vendredi 19 septembre entre les agriculteurs et les citoyens, organisée par la Chambre d'Agriculture de Normandie dans un esprit de dialogue et de "bien vivre ensemble".

LES MESURES GÉNÉRALES DE PROTECTION DES PERSONNES LORS DE L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES À PROXIMITÉ DE ZONES D'HABITATION

LES AGRICULTEURS, D'UNE MANIÈRE GÉNÉRALE :

- **Raisonnent les interventions**, en observant l'état sanitaire de leurs cultures et en utilisant des outils d'aide à la décision ;
- **Utilisent uniquement des produits phytopharmaceutiques** qui ont une autorisation de mise sur le marché ;
- **Respectent des prescriptions particulières relatives aux lieux dits « sensibles »** (établissements scolaires, médico-sociaux, parcs publics...) ;
- **Prendent en compte les données météorologiques locales** avant toute décision d'intervention, notamment la force du vent et l'intensité des précipitations qui font l'objet d'une réglementation particulière ;
- **Respectent les zones non traitées (ZNT)** réglementaires à proximité des points d'eau (à minima 5 m) ;
- **Font contrôler les pulvérisateurs** de l'exploitation au minimum tous les 5 ans jusqu'en 2020, 3 ans par la suite ;
- **Sont formés et détiennent un Certiphyto** qui atteste une connaissance sur les risques liés aux produits phytopharmaceutiques en termes de santé et d'environnement et s'assurent que l'ensemble des applicateurs de produits sur l'exploitation le détiennent également.

DISTANCES MINIMALES

entre les zones d'épandage et les lieux accueillant des habitants et travailleurs réguliers

DATE D'APPLICATION : 1^{er} JANVIER 2020



POUR LES PRODUITS LES PLUS DANGEREUX*

20 m
Distance incompressible

POUR LES AUTRES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

10 m

pour l'arboriculture, la viticulture, les arbres et arbustes, la forêt, les petits fruits et cultures ornementales de plus de 50 cm de hauteur, le houblon

5 m

pour les autres cultures

À condition d'avoir recours à des équipements spécifiques sur leur matériel de pulvérisation, les distances peuvent être ramenées, dans le cadre des chartes d'engagements :

- jusqu'à 5 m pour l'arboriculture
- jusqu'à 3 m pour les autres cultures et la viticulture



Dans le cas où la distance séparant le champ de la clôture est supérieure aux distances minimales, AUCUNE DISTANCE N'EST À RESPECTER.

*Liste sur le site agriculture.gouv.fr/distance-de-securite-pour-les-traitements-phytopharmaceutiques-proximité-des-habitations

DEUX MESURES COMPLÉMENTAIRES POUR RENFORCER L'INFORMATION ET LE DIALOGUE AVEC LES RIVERAINS

LES MODALITÉS D'INFORMATION

- Les principales périodes de traitement et les catégories de produits phytopharmaceutiques sont présentés sur le site internet de la chambre d'agriculture.
- Sur le terrain, les agriculteurs informent les riverains par l'utilisation du gyrophare lorsqu'ils traitent une parcelle.



normandie.chambres-agriculture.fr

UN COMITÉ DE SUIVI ASSOCIANT DES REPRÉSENTANTS DE COLLECTIVITÉS ET D'ASSOCIATIONS

La charte d'engagements du département instaure un Comité de suivi composé :

- de la Chambre départementale d'agriculture,
- du Préfet ou son représentant,
- des collectivités locales,
- des organisations syndicales opérant à l'échelle du département,
- des organisations professionnelles,
- des représentants d'associations et de riverains.

CONTACT

Chambre d'agriculture de l'Eure
02 32 78 80 74
accueil27@normandie.chambagri.fr

Le savez-vous ?

Produit phytosanitaire, pesticide, herbicide, insecticide... Plusieurs termes sont utilisés pour désigner les produits servant à protéger les plantes dans leur développement.

Les herbicides servent à lutter contre les «mauvaises» herbes, les fongicides contre certains champignons et les insecticides contre certains insectes ravageurs, comme l'altise du colza qui peut, par exemple, défolier la totalité d'un champ.

Que font les agriculteurs pour utiliser moins de phytos ?

Des solutions alternatives existent mais elles ne sont pas toujours possibles à mettre en œuvre.

Le travail du sol (un passage supplémentaire d'outils par exemple) peut en être une, pour limiter le développement des «mauvaises herbes».

La génétique en est une autre. Les agriculteurs utilisent de plus en plus de variétés « résistantes » à telles ou telles maladies ou ravageurs pour diminuer voire éviter l'utilisation de produits phytosanitaires. Attention, il ne s'agit pas d'OGM mais de sélection variétale.

Pour décider ou non d'une intervention, les agriculteurs s'appuient sur leurs observations et font appel à des organismes de conseil indépendants. Les Instituts Techniques, en lien avec les organismes de conseil locaux, publient chaque semaine un Bulletin de Santé du Végétal qui reprend l'ensemble des consignes.

J'ai l'impression que les agriculteurs pulvérisent de plus en plus ?

Pour assurer l'efficacité de son traitement dans le respect des doses maximales autorisées, l'agriculteur peut être amené à fractionner ses applications et passer plusieurs fois sur la culture.

A chaque passage, il ajuste la dose de produit en fonction de la pression de la maladie ou du ravageur qu'il a observé. Il applique ainsi le principe de « la bonne dose au bon moment ».

Le fait de passer plus souvent sur la culture ne signifie pas qu'une plus grande quantité de produit est apportée, au contraire.

La réglementation sur l'usage des phytosanitaires est très stricte. Chaque intervention est minutieusement réfléchie, tant d'un point de vue économique qu'écologique.

Les vendez-vous de la culture d'hiver :

Blé et Orge d'hiver



Colza



Betteraves



Lin



Mais



Protéagineux





Quoi de neuf à Houlbec-Cocherel ?



CHARTRE DE BON VOISINAGE À LA CAMPAGNE

EN TANT QU'AGRICULTEUR, JE M'ENGAGE À :

- Être à l'écoute et rester bienveillant. J'explique à mes voisins mon activité.
- Ne pas hésiter à prévenir mes voisins en cas de bruit prolongé ou intense.
- Respecter les distances réglementaires d'épandage et enfouir rapidement.
- Limiter l'utilisation de produits phytosanitaires et les appliquer conformément à la réglementation en adaptant mes horaires de traitement.
- Nettoyer rapidement la route en cas de boue et la signaler à l'aide de panneaux.
- Limiter les ruissellements et les coulées de boue. J'étudie au besoin d'autres solutions (haies, fascines...).
- Respecter les fossés et les chemins ruraux.
- Élaguer les haies conformément à la réglementation.
- Ne pas brûler les déchets verts et participer aux opérations de collectes.
- Veiller à la sécurité routière, lorsque j'irrigue les cultures.
- Éviter de gêner la circulation et laisser passer les véhicules de temps en temps.
- Assurer l'entretien et la gestion des bois et forêts.

EN TANT QUE MAIRE OU ÉLU LOCAL, JE M'ENGAGE À :

- Être présent pour faire respecter la loi dans ma commune.
- Rechercher un dénouement amiable dans les conflits de voisinage. Je veille à ce que les projets communaux prennent en compte les contraintes et les attentes des agriculteurs et des habitants.
- Assurer la circulation des engins agricoles et forestiers dans ma commune.
- Être attentif aux projets de développement agricole : je suis informé par l'agriculteur, et dois mesurer l'impact de ce projet sur le voisinage, devancer les questions, les oppositions...
- Veiller à l'entretien des bordures de routes et des chemins ruraux avec une pratique de gestion différenciée.
- Élaguer les haies de la commune conformément à la réglementation.
- Proposer un référent « agriculture » dans ma commune.

EN TANT QUE PARTICULIER, JE M'ENGAGE À :

- Me renseigner sur la proximité des activités agricoles avant de m'installer à la campagne. Je cherche à mieux comprendre les atouts et contraintes de la ruralité.
- Emprunter les chemins sans traverser les prairies et les champs cultivés. Je respecte aussi les bois et forêts.
- Respecter les propriétés privées même sans clôture. Je ne cueille pas les légumes, fruits ou céréales. Je n'utilise pas d'engins motorisés pour circuler en forêt, je ne prélève pas de bois.
- Ne pas jeter mes déchets dans la nature, y compris végétaux.
- Tenir mon chien en laisse pour ne pas effrayer les troupeaux ou le gibier.
- Élaguer régulièrement mes haies conformément à la réglementation.
- Adopter une conduite douce et faciliter le passage des véhicules.
- Respecter les coutumes locales.
- Découvrir et consommer de préférence les produits du terroir.

LES TRAVAUX AGRICOLIS DANS L'EURE

PRINTEMPS

Labours, travail du sol
et semis
Fertilisation des sols :
épandage des lisiers,
fumiers et boues d'épuration
Entretien des cultures
Mise à l'herbe
et soins aux animaux

ÉTÉ

Récolte de foin
et des cultures
Convois agricoles
(moissonneuses, plateaux à
paille...)
Couverture des sols
Soins aux animaux
Tourisme rural

AUTOMNE

Semis
Ensilage de maïs
Récolte des betteraves
Épandage des lisiers
Couverture des sols
Entretien des haies, des bois
Soins aux animaux
Chasse

HIVER

Naissance, nourrissage
et sevrage des animaux
Labours d'hiver
Apport d'engrais et
épandages
Stockage de fumier aux
champs
Entretien des haies, des bois
Déneigement des routes
Chasse





Quoi de neuf à Houlbec-Cocherel ?



Le survol des propriétés privées...

La démocratisation de l'utilisation des "drones" par des particuliers non professionnels et les nuisances que cette activité peut provoquer nous donnent l'occasion de vous rappeler le cadre juridique, ainsi que des recommandations afin d'éviter l'apparition de conflits entre les habitants.

Facteurs influençant le survol des drones



La question de la propriété n'est pas expressément abordée par le droit spécial des drones, mais plus généralement dans le droit applicable aux aéronefs. En effet, l'article L. 6211-3 du code des transports nous indique que « le droit pour un aéronef de survoler les propriétés privées ne peut s'exercer dans des conditions telles qu'il entraverait l'exercice du droit du propriétaire ». Ainsi, le propriétaire ne peut pas s'opposer au survol de sa propriété, qu'il s'agisse d'un aéronef classique ou d'un drone, à condition qu'il ne soit pas troublé dans la jouissance de sa propriété.

Voici quelques recommandations pour les propriétaires de drones afin que cette activité pour ludique qu'elle soit ne devienne pas une source de conflits et de gêne des habitants :

1) **Éviter les vols à très basse altitude** au-dessus d'habitations et **privilégier des trajectoires qui n'entravent pas la jouissance des lieux**, en évaluant le risque et en se coordonnant si besoin avec les occupants afin d'éviter un trouble anormal de voisinage.

2) **Éviter les survols fréquents ou stationnaires** sur la même propriété, susceptibles de caractériser un trouble anormal de voisinage, y compris si le vol respecte par ailleurs la réglementation aérienne. Pour être complet, il convient de préciser que si d'aventure (hypothèse certes extrême) le drone devait s'écraser sur une propriété (voire sur l'un des occupants) et commettre des dégâts conséquents, la responsabilité civile et même pénale de l'exploitant pourra être recherchée ; en effet, le code pénal dispose, dans son article 322-1, que « la destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui est punie de deux ans d'emprisonnement et de 30000€ d'amende, sauf s'il n'en est résulté qu'un dommage léger ».

3/ **Proscrire les prises de vue du domicile et de ses abords** permettant d'identifier les lieux, a fortiori si les images sont diffusées ou transmises. L'atteinte à la vie privée est sanctionnée par l'article 9 du code civil et par l'article 226-1 du code pénal. Ainsi, une personne qui, à l'aide d'un drone, irait fixer, enregistrer ou transmettre l'image d'une personne (située sur un lieu donné) sans son consentement est passible d'une peine d'emprisonnement d'un an et de 45000 € d'amende.

Conclusion :

Comme toute activité humaine, celle-ci peut générer des nuisances et des risques pour autrui. **Alors, pensons aussi aux autres quand nous pratiquons une activité quelconque pour préserver le cadre de vie de notre beau village.**



Quoi de neuf à Houlbec-Cocherel ?



AGENDA

Et si on sortait...



21 novembre : Soirée Beaujolais dans la salle des fêtes d'Houlbec-Cocherel. Réservation conseillée.

23 novembre : Loto dans la salle des fêtes d'Houlbec-Cocherel. Inscription recommandée.

Du 1^{er} au 25 décembre : Concours des décorations de Noël. Participation gratuite. Lots à gagner.

14 décembre : Marché de Noël dans la salle du Lavoir d'Houlbec-Cocherel au 8 rue du Lavoir. Entrée gratuite au public de 10h à 18h.

Un temps pour être vous propose :



NOVEMBRE

- Samedi 08 - 10h/12h30
ARBRE DE VIE
Exploration son parcours de vie de manière ludique et créative
- Samedi 15 - 10h/12h
LITHOTHÉRAPIE BRACELET
Création d'un bracelet de pierres personnalisé à vos besoins
- Samedi 22 - 10h/12h
AUTO-MASSAGE
Découverte de l'univers du massage, auto-massage et massage sur habits

DÉCEMBRE

- Samedi 06 - 10h/12h
TABLE RONDE NUTRITION
Discussions autour de l'alimentation, de l'activité physique et de l'hygiène de vie
- Samedi 20 - 10h/12h
DANSE TA VIE
Un temps pour se reconnecter à soi, s'amuser, bouger et se libérer

Samedi 20 à 12h30
Déjeuner de fin d'année

Adhésion annuelle 10 €
Tarifs variables selon les ateliers

Informations et inscriptions
06 63 04 30 14
untempspouretre27@gmail.com
@untempspouretre

ET AUSSI...

- Yoga (1 mercredi sur 2 à 14h30)
- Méditation (1 mercredi sur 2 à 14h30)
- Apéro papotte (prix libre et conscient)
- Marchés et sorties (gratuit)
- Sessions création (gratuit)



Pour les paniers d'Houlbec...en plus des paniers de légumes l'AMAP propose aussi à la carte du fromage, des yaourts de brebis, des œufs et du poulet, des fruits rouges, du miel, du poisson...et bientôt de nouvelles offres toujours de producteurs locaux ...mangez bien... vivez mieux...

L'association Jacadi Destiné vous propose :



Novembre :

-une **large gamme de chocolats pour les fêtes**. Des catalogues avec les bons de commandes sont disponibles à la mairie et à la salle des associations mais le moyen le plus simple reste d'utiliser le QR Code pour accéder au catalogue et aux prix préférentiels de l'association. Si besoin, contactez-les par mail à jacadi.destine@gmail.com. Date limite pour les commandes : le 19/11/2025. Les dates de distribution seront communiquées ultérieurement.

Code d'accès : YKPJVW



-des **sapins de Noël auprès de leur partenaire "EARL du Soleil Levant"**. Des bons de commandes sont disponibles sur demande en les contactant par mail à jacadi.destine@gmail.com. Date limite des commandes : le 14/11/2025. Date de la distribution : le 28/11/2025 à partir de 16h30 à la Maison du Village.

-des **calendriers 2026** via les élèves de l'école Jacques Destiné qui pourraient venir sonner à votre porte pour vous les vendre. *"Votre générosité et votre bienveillance sont autant de leviers pour permettre la réalisation de projets scolaires toujours plus ambitieux !"*. L'association remercie d'ailleurs ses sponsors sans qui cette opération n'aurait pas été possible.

Décembre :

Le Marché de Noël de l'école Jacques Destiné se tiendra le **vendredi 12 Décembre 2025 au soir**. Après le spectacle des enfants, venez partager un chocolat chaud ou une bière de Noël à partir de 18h et admirer les œuvres d'art confectionnées avec soin par les élèves.



Quoi de neuf à Houlbec-Cocherel ?



MAIRIE

SNA vous accompagne...

Le dispositif d'accompagnement à la création-reprise d'entreprise de la Région Normandie "ici, je monte ma boîte" s'adresse à tous les porteurs de projet, et prévoit un parcours d'accompagnement global : **de la construction du projet, à l'appui au démarrage jusqu'au développement des 3 premières années de l'entreprise.** En labellisant des conseillers spécialisés "ici, Je monte ma boîte", la Région entend déployer un réseau d'accompagnateurs qualifiés et renforcer son engagement auprès des créateurs et/ou repreneurs d'entreprise en Normandie.

Des chèques sont remis par la Région Normandie et s'adressent à tous les porteurs de projet de création ou de reprise de petites/moyennes entreprises en Normandie couvrant pratiquement tous les secteurs d'activité.

Dans le cadre de ce dispositif et afin d'accompagner les porteurs de projets, les partenaires de SNA tiennent des permanences à Douains. Vous pouvez rencontrer la Chambre de Commerce et d'Industrie des Portes de l'Eure (CCI) et la Chambre de Métiers et d'Artisanat de l'Eure (CMA) sur rendez-vous :

CCI ► Charlène Freret

charlene.freret@normandie.cci.fr (le 18/11/25, 25/11/25 et 09/12/25)

CMA ► Hélène Morvant

hmorvant@cma-normandie.fr (le 04/11/25 et 02/12/25)

Site à consulter pour plus d'informations :

<https://www.normandie.fr/ici-je-monte-ma-boite>



Les infos utiles



Horaires de tolérance des nuisances sonores par les particuliers

Jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 / les samedis : de 9h à 12h et de 14h30 à 19h / les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

Les horaires de la mairie...

Le secrétariat est joignable par téléphone au 02.32.36.67.04 ou 02.32.36.07.09

Matin : mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h / Après-midi : lundi, mardi et jeudi de 14h à 18h.

Vous pouvez contacter nos services afin de prendre un rendez-vous à votre convenance pour toutes vos démarches administratives. Un accueil public sans rendez-vous : mardi de 16h à 18h / samedi de 9h à 12h.

Nous sommes joignables par mail pour répondre à vos demandes : administratif@houlbec-cocherel.fr et secretariat@houlbec-cocherel.fr.



Les horaires de la cabine de téléconsultation médicale...

Mardi, jeudi, vendredi de 8h45 à 11h / Samedi de 9h à 11h.



Les horaires de La Poste (au 1er étage de la mairie)...

La Poste Agence Communale d'Houlbec-Cocherel est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 14h à 17h30 et les samedis de 9h à 12h.

Vous pouvez la joindre sur les numéros de téléphone de la mairie.

Les heures de levée du courrier sont : du lundi au vendredi à 15h15 et le samedi à 11h30.

